

## h. Milieu 8 : Landes à Ajonc d'Europe

Cette lande est présente dans la zone d'étude en dehors du projet de défrichage. Plus particulièrement, elle est située au Nord-ouest entre la plantation de Pins maritimes (30 ans) et la lande à Fougères aigles.

Ce milieu est une fruticée du domaine atlantique. C'est un habitat courant dans les Landes.

L'ouverture du milieu et la présence d'Ajoncs de manière dense, donnent un habitat favorable pour la Fauvette pitchou. Lors des investigations de terrain, plusieurs individus de cette espèce d'oiseau ont été observés dans cette lande.

**L'intérêt écologique de ce milieu est fort** : la présence de la Fauvette pitchou dans ce milieu entraîne un enjeu fort. La Fauvette pitchou est une espèce communautaire mais également une espèce indicatrice de Trame Verte et Bleue en Aquitaine.

**La présence de la Fauvette pitchou, indicatrice de TVB et espèce d'intérêt communautaire, dans cette lande permet d'attribuer un enjeu fort à la lande à Ajoncs d'Europe.**

La lande présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **31.85 Landes à Ajoncs d'Europe**.

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 17 : Milieu 8

### i. Milieu 9 : Landes à Fougères aigles et Landes à Ajoncs d'Europe

Cette lande est présente dans la zone d'étude en dehors du projet de défrichement. Plus particulièrement, elle est située à l'Ouest de la zone industrielle.

Ce milieu est une fruticée du domaine atlantique couplé à une lande à Fougères. C'est un habitat courant dans les Landes. Il émane, la plus part du temps, d'une recolonisation post-forestière. L'ouverture du milieu permet la colonisation par des espèces héliophiles tel que l'Ajonc et la Fougère.

L'accès à la lumière et la présence d'Ajoncs de manière dense, donnent un habitat favorable pour la Fauvette pitchou. Lors des investigations de terrain, aucun individu de cette espèce d'oiseau n'a été observé dans cette lande.

**L'intérêt écologique de ce milieu est modéré** : l'absence de la Fauvette pitchou dans cet habitat qui lui est favorable entraine l'attribution d'un enjeu modéré. De plus, il s'agit d'un habitat commun dans les Landes. La diversité au sein de ce type de lande est souvent faible.

**La présence d'un habitat potentiel pour la Fauvette pitchou, observée à proximité, permet d'attribuer un enjeu modéré pour cette lande à Ajoncs et à Fougères.**

La lande présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **31.861 Landes subatlantiques à Fougères aigles x 31.85 Landes à Ajoncs d'Europe.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 18 : Milieu 9

## j. Milieu 10 : Prairies humides eutrophes à Souchets allongés

Cette prairie est présente au Nord-ouest de l'habitation. Il s'agit d'un milieu composé majoritairement de Souchets allongés. Cette espèce est listée comme plante indicatrice de zone humide dans l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

Lors des investigations de terrain, cette prairie avait subi un fauchage, sans exportation.

**L'intérêt écologique de la prairie humide à Souchet est modéré** : En effet, bien que ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation, aucune espèce animale n'est inféodée à cet habitat. Cela permet de lui attribuer un enjeu modéré.

La lande présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **37.2 Prairies humides eutrophes à Souchets allongés**.

**Cette lande est une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 sur les critères floristiques.**



Figure 19 : Milieu 10



### k. Milieu 11 : Landes à Molinies

Ce milieu s'entremêle avec la lande à Fougères décrite précédemment. Une surface de taille importante est présente au droit du projet.

Dans cette lande sont également présentes des Bourdaines, mais également des Phragmites, des Osmondes royales et des Joncs agglomérés. L'ensemble de ces espèces sont indicatrices de zone humide.

**L'intérêt écologique de la lande humide à Molinies est fort** : En effet, ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation. Cette lande constitue l'habitat du Fadet des laiches, entraînant ainsi l'attribution d'un enjeu fort. Il s'agit d'un stade de recolonisation post-forestier.

La lande présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **31.13 Landes humides à Molinies bleues**.

**Cette lande est une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 sur les critères floristiques et malgré le fait qu'il s'agisse d'un stade de recolonisation post-forestière. La pédologie, confirme l'aspect hygrophile de ce secteur.**



Figure 20 : Milieu 11



## I. Milieu 12 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques

Ce milieu est présent dans le fossé à l'Est du projet. Il s'agit d'un milieu composé essentiellement d'espèces indicatrices de zone humide, telles que les potamots, l'Ecuelle d'eau, des Joncs et des Iris. Lors des investigations de terrain, le fossé était humide à certains endroits. Favorisant la présence de Sangliers, mais également d'Amphibiens.

**L'intérêt écologique de la prairie humide est fort** : En effet, ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation. De plus, différents amphibiens, principalement des Anoures, ont été observés lors des investigations de terrain. Ce sont pour ces raisons qu'un enjeu fort est attribué à ce fossé.

La prairie présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques**.

**Cette lande est une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 sur les critères floristiques.**



Aquitaine-environnement ©

Figure 21 : Milieu 12

### m. Milieu 13 : Plantations de Pins maritimes des Landes (spontanées)

Cette pinède spontanée est présente à l'extrémité Sud-est de la zone d'étude. L'âge des différents individus vari.

Les Fougères, les Ajoncs et les Arbousiers forment une sous-strate arborescente relativement épars. Cette formation s'étend entre la voie d'insertion de l'autoroute (au Sud) et l'industrie au Nord. Ce milieu ne semble pas entretenu.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : la sous-strate est caractérisée par une faible diversité floristique. La végétation présente est mésophile, dominée par la Fougère, la Callune et les Ronces. L'âge des Pins tend à fermer le milieu, ne favorisant pas une strate arbustive très développée.

**La présence d'un habitat commun dans le département lié aux itinéraires sylvicoles et l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées ainsi que de zones humides permettent d'attribuer un enjeu faible.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **42.813 Plantations de Pins maritimes des Landes.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 22 : Milieu 13



## n. Milieu 14 : Plantations de Pins maritimes des Landes (5 ans)

Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes inférieure à cinq ans. Elle se situe au Sud-ouest de la zone d'étude, à proximité de la plantation précédente. La surface de ce milieu est relativement faible. La plantation est présente sur une pente relativement forte.

Le sol, de nature sableuse, est encore visible. Mise à part la présence de Pins, peu de végétations ont colonisé le milieu.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : l'absence de sous-strate sur ce milieu permet d'attribuer un enjeu faible.

**La présence d'un habitat commun dans le département lié aux itinéraires sylvicoles et l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées ainsi que de zones humides permettent d'attribuer un enjeu faible.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **42.813 Plantations de Pins maritimes des Landes.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 23 : Milieu 14

### o. Milieu 15 : Plantations de Pins maritimes des Landes (20 ans)

Cette plantation de Pins de vingt ans est située en limite de zone d'étude au Sud-ouest du projet. Ce milieu est similaire à la plantation précédemment décrite. Il s'agit d'un milieu caractéristique dans le Sud-ouest de la France.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : la sous-strate est caractérisée par une faible diversité floristique. La végétation présente est mésophile, dominée par la Fougère et l'Ajonc. L'âge des Pins entraîne une fermeture du milieu, ne favorisant pas une strate arbustive bien développée.

**La présence d'un habitat commun dans le département lié aux itinéraires sylvicoles et l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées ainsi que de zones humides permettent d'attribuer un enjeu faible.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **42.813 Plantations de Pins maritimes des Landes.**

**De plus, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 24 : Milieu 15



## p. Milieu 16 : Plantations de Pins maritimes des Landes (30 ans)

Cette plantation de Pins maritimes est située à l'Ouest et au Nord du site dans la zone d'étude. Les individus qui composent cette forêt sont âgés d'environ trente ans. Un petit patch de ce milieu est également présent au sein du projet, à proximité du remblai. Ce milieu est caractéristique du Sud-ouest de la France.

Sous cette plantation sont principalement présentes des Fougères aigles formant une sous-strate dense. D'autres espèces sont présentes comme l'Ajonc d'Europe et des individus d'Arbousiers en bordure.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : la sous-strate, assez sèche, est caractérisée par une faible diversité floristique. La végétation présente est mésophile, dominée par la Fougère et l'Ajonc. L'âge des Pins entraîne une fermeture complète du milieu, ne favorisant pas une strate arbustive très développée.

**La présence d'un habitat commun dans le département lié aux itinéraires sylvicoles et l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées ainsi que de zones humides permettent d'attribuer un enjeu faible.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **42.813 Plantations de Pins maritimes des Landes.**

**De plus, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 25 : Milieu 16

#### q. Milieu 17 : Forêts de Pins et de Chênes lièges aquitaniennes

Cette plantation est localisée dans la zone d'étude à l'Ouest du projet. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes avec une présence importante de Chênes lièges. Une autre espèce est caractéristique de ce milieu, l'Arbousier. Cet arbrisseau mesure entre 1 et 3 mètres et donne des fruits comestibles. La présence d'Ajoncs d'Europe dans la sous-strate indique un milieu plus ou moins xérique.

De manière générale, ces forêts se développent sur les dunes internes acidoclines des côtes les plus chaudes et les plus humides du Marensin, entre les embouchures de l'Eyre et l'Adour. Dans le cas de ce projet, géographiquement il se situe à la limite entre le Pays Marensin et le Pays de Maremne.

**L'intérêt écologique de ce milieu est modéré** : la présence de Chênes lièges dans la région tend à régresser au profit des monocultures de Pins. C'est pourquoi leur présence en grand nombre permet d'attribuer un enjeu modéré à ce milieu.

**La présence d'un habitat en régression dans le département et la région lié à la monoculture de Pins ainsi que l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées et de zones humides permettent d'attribuer un enjeu modéré.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **42.812 Forêts de Pins et de Chênes lièges aquitaniennes.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 26 : Milieu 17



### r. Milieu 18 : Alignements de Chênes pédonculés et Chênes lièges

Ce milieu est principalement présent dans le projet, autour de la parcelle agricole, mais également en limite. Il s'agit d'un alignement mixte de Chênes. L'espèce la plus dominante est le Chêne pédonculé. Au sein de ces alignements, les espèces les plus courantes sont la Fougère aigle, le Houx et les Ronces. Quelques individus de Fragon ont également été observés dans ces sous-bois. Ce petit arbrisseau ressemblant au Houx est une espèce réglementée et protégée dans plusieurs départements. Une deuxième espèce, le Grand capricorne a également été observé sur des Chênes sénescents, et plus particulièrement dans l'alignement au Nord-est du champ cultivé. Il s'agit d'un Coléoptère saproxylique qui se nourrit en décomposant le bois de Chênes vivants ou morts.

**L'intérêt écologique de ce milieu est fort** : la présence de Chênes lièges dans la région tend à régresser au profit des monocultures de Pins. De plus, la présence du Grand capricorne dans ces alignements permet d'attribuer un enjeu fort à ce milieu. Le grand capricorne est une espèce d'intérêt communautaire listé aux annexes II et IV de la Directive Habitat 92/43/CEE.

**La présence d'un habitat en régression dans le département et la région lié à la monoculture de Pins ainsi que la présence d'une espèce de Coléoptères d'intérêt communautaire permet d'attribuer un enjeu fort à l'Alignement de Chênes pédonculés et de Chênes lièges.**

L'alignement de Chênes présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **84.1 Alignements de Chênes pédonculés et de Chênes lièges.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 27 : Milieu 18

### s. Milieu 19 : Forêts aquitaniennes de Chênes lièges et Landes à Fougères aigles

Ce milieu est présent dans la zone d'étude au Sud du milieu précédent. Il s'agit d'une forêt composée essentiellement de Chênes lièges, appelée également une subéraie. Sont également présents des individus de Chênes pédonculés et de Chênes tauzins.

La sous-strate de cette forêt est plus diversifiée que celles des milieux déjà décrits. En effet, une lande à Fougère compose ce milieu. D'autres espèces sont présentes de manière plus sporadique, tel que le Houx, le Lierre présent sur les troncs d'arbre, l'Arbousier et l'Ajoncs.

La strate chaméphytique est essentiellement composée de Callunes et de Bruyères.

**L'intérêt écologique de ce milieu est fort** : la présence de Chênes lièges dans la région tend à régresser au profit des monocultures de Pins. C'est pourquoi leur présence en grand nombre permet d'attribuer un enjeu modéré à ce milieu.

**La présence d'un habitat en régression dans le département et la région lié à la monoculture de Pins ainsi que l'absence d'espèces de Faune ou de Flore protégées et de zones humides permettent d'attribuer un enjeu fort.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **45.24 Forêts aquitaniennes de Chênes lièges x 31.86 Landes à Fougères.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 28 : Milieu 19



#### t. Milieu 20 : Chênaies acidiphiles

La Chênaie acidiphile est caractéristique de sol acide. Sur le périmètre d'étude elle est présente à l'Est de la Subéraie. L'essence principale de ce milieu est le Chêne pédonculé. Une sous-strate de Fougères caractéristique de ce type de milieu est présente.

**L'intérêt écologique de ce milieu est fort** : la présence de Chênes pédonculés, les chênaies dans le département des Landes disparaissent au profit des plantations de Pins maritimes. C'est pour cette raison qu'il est possible d'attribuer un enjeu fort à ce milieu.

**La présence d'un habitat en régression dans le département et la région lié à la monoculture de permet d'attribuer un enjeu fort.**

Les landes et boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **41.5 Chênaies acidiphiles.**

**Enfin, ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.**



Figure 29 : Milieu 20

## u. Liste floristique

Sur le site du projet et dans la totalité du périmètre d'étude, 85 espèces de Flore ont été contactées.

Tableau 9 : Habitats répertoriés sur le site

Nom Français	Nom latin	Espèce indicatrice de zone humide		Protection
		Oui/Non	Code	
Achillée millefeuille	<i>Achilée millefolium L.</i>	N	/	/
Agrostide des chiens	<i>Agrostis canina</i>	O	80 590	/
Agrostide vulgaire	<i>Agrostis tenuis L.</i>	N	/	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europeus L.</i>	N	/	/
Ajonc nain	<i>Ulex minor roth.</i>	N	/	/
Avoine de Thore	<i>Arrhenaterum longifolium L.</i>	N	/	/
Bambou	<i>Bambusa sp.</i>	N	/	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei Ard.</i>	O	98 888	/
Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris L.</i>	N	/	/
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv</i>	N	/	/
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis L.</i>	N	/	/
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia L.</i>	N	/	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea L.</i>	N	/	/
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris L.</i>	N	/	/
Callune	<i>Calluna vulgaris (L.)Hull</i>	N	/	/
Canche caryophyllée	<i>Aira cariophyllea L.</i>	N	/	/
Canche flexueuse	<i>Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv</i>	N	/	/
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta L.</i>	N	/	/
Carotte	<i>Daucus carota</i>	N	/	/
Céaïste aggloméré	<i>Ceratium glomeratum Thuill.</i>	N	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur L.</i>	N	/	/
Chêne sessile	<i>Quercus petraea Liebl.</i>	N	/	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum L.</i>	N	/	/
Cotonnière des champs	<i>Filago arvensis L.</i>	N	/	/
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	N	/	/
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis Huds.</i>	N	/	/
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	N	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum Kuhn.</i>	N	/	/
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis L.</i>	N	/	/
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina L.</i>	N	/	/
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum L.</i>	N	/	/
Géranium mou	<i>Geranium molle L.</i>	N	/	/
Grand plantain	<i>Plantago major L.</i>	N	/	/
Hélianthèmes tachés	<i>Tuberaria guttata Fourr.</i>	N	/	/
Herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>	N	/	/
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus L.</i>	N	/	/
Illecebre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum L.</i>	O	103 536	/
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana L.</i>	N	/	/



Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus L.</i>	O	104 145	/
Laiteron maraicher	<i>Sonchus oleraceus L.</i>	N	/	/
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum L.</i>	N	/	/
Lampsane commune	<i>Lampsana communis L.</i>	N	/	/
Lotier hérissé	<i>Lotus hispidus Desf.</i>	N	/	/
Luzule multiflore	<i>Luzula multiflora L.</i>	N	/	/
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum L.</i>	N	/	/
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea Moench.</i>	O	108 718	/
Morelle noire	<i>Solanum nigrum L.</i>	N	/	/
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis Hill.</i>	N	/	/
Nard raide	<i>Nardus stricta L.</i>	N	/	/
Nénuphars	<i>Nymphaea alba L.</i>	N	/	/
Oseille (petite)	<i>Rumex acetosella L.</i>	N	/	/
Patience sauvage	<i>Rumex obtusifolius L.</i>	N	/	/
Pâturin commun	<i>Poa trivialis L.</i>	N	/	/
Petite oseille	<i>Rumex acetosella L.</i>	N	/	/
Pied d'oiseau délicat	<i>Ornithopus perpusillus L.</i>	N	/	/
Pins maritimes	<i>Pinus pinaster Aiton.</i>	N	/	/
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale F.H.Wigg.</i>	N	/	/
Plantain à corne de cerf	<i>Plantago coronopus L.</i>	N	/	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata L.</i>	N	/	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata L.</i>	N	/	/
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans L.</i>	N	/	/
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana L.</i>	N	invasif	/
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis L.</i>	N	/	/
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens L.</i>	N	/	/
Ronce bleue	<i>Rubus caesius L.</i>	O	118 993	/
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus L.</i>	N	/	/
Sabline	<i>Arenaria montana L.</i>	N	/	/
Saule cendré	<i>Salix cinerea L.</i>	O	119 991	/
Seigle	<i>Secale cereale L.</i>	N	/	/
Séneçon des bois	<i>Senecio sylvaticus L.</i>	N	/	/
Séneçon vulgaire	<i>Senecio vulgaris L.</i>	N	/	/
Shéradie des champs	<i>Sherardia arvensis L.</i>	N	/	/
Silène de France	<i>Silena gallica L.</i>	N	/	/
Simethis à feuilles planes	<i>Simethis matiazi (Vand.) G. Lopez &amp; Jarvis</i>	N	/	/
Solidage verge d'or	<i>Solidago virgaurea L.</i>	N	/	/
Spergulaire marginée	<i>Spergula media (L.) Bartl. &amp; H.L.Wendl.</i>	N	/	/
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus (L.) R.Br.</i>	N	/	/
Stellaire intermédiaire	<i>Stellaria media (L.) Vill.</i>	N	/	/
Stramoine	<i>Datura stramonium L.</i>	N	/	/
Trèfle à boule	<i>Trifolium glomeratum L.</i>	N	/	/
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium Sibth.</i>	N	/	/
Tremble	<i>Populus tremula L.</i>	N	/	/
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis L.</i>	N	/	/
Vesce cultivée	<i>Viscia sativa L.</i>	N	/	/
Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis L.</i>	N	/	/